

1. Informations générales

| | |
|---------------------------------|--|
| Description de l'ouvrage | Construction d'un chalet monofamilial avec 4 places de parc extérieures dont 2 couvertes |
| Commune | Ormont-Dessus |
| Construction existante ? | Non |
| Parcelle | 4718 |
| Maître de l'ouvrage | Loup Françoise Jeannine et Loup Jacques |
| Mandataire principal | Atelier 94 Architecture SA |
| Type d'ouvrage détaillé | Habitations 71 - Maison individuelle à un logement, isolée |
| Type construction | ECA_V - Construction avec occupation faible |
| Dangers | Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané |

Remarque

GPP Glissements profonds permanents, degré de danger jaune, faible, profondeur >10 m, vitesse moyenne 0-2 cm/an -
GSS Glissements superficiels spontanés, degré de danger imprévisible (résiduel).



2. Danger - Glissement de terrain permanent

2.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

| | |
|---|--------|
| Degré de danger lié à l'aléa | faible |
| Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction | faible |
| La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ? | Non |
| Précision sur l'événement | --- |
| Mesure de protection existante pour le bâtiment | Non |
| Etude existante sur ou à proximité du projet ? | Non |

2.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité de la construction

Est-ce que la structure porteuse de la construction a été conçue en fonction du danger de glissement de terrain permanent ?

Oui

Précisions/détails

Sous-sol de conception monolithique et réalisé en béton armé

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité des biens

Est-ce que la modification du terrain naturel est

supérieure à 3 m ?

Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Est-ce que les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle ?

Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Précisions/détails

Les terrassements prévus atteindront env. 3.5m. Ils ne s'approcheront absolument pas du plan de glissement dont la profondeur est estimée entre 30 et 40m.

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

2.3 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat

Objectif de sécurité atteint

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

| Type construction | Protection des personnes | | | | Protection des biens d'une valeur notable | | | | |
|-------------------|--------------------------|--------|---------|-------|---|----------------|-------------------------|---------|----------------|
| | Exposition des personnes | | | | Vulnérabilité de la construction | | Vulnérabilité des biens | | |
| | Aiguë | Élevée | Limitée | Nulle | Modérée à forte | Faible à nulle | Forte | Modérée | Faible à nulle |
| ECA_I | Blue | | | | | | | | |
| ECA_II | Blue | | | | | | | | |
| ECA_III | Blue | Blue | | | | | | | |
| ECA_IV | Blue | Blue | | | | | Blue | | |
| ECA_V | Blue | Blue | Blue | ✓ | Blue | ✓ | Blue | Blue | ✓ |
| ECA_VI | Blue | Blue | Blue | | Blue | | Blue | Blue | |
| ECA_VII | Blue | Blue | Blue | | Blue | | Blue | Blue | |

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels

Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA



3. Danger - Glissement de terrain spontané

3.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

résiduel

La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?

Non

Précision sur l'événement

Mesure de protection existante pour le bâtiment

Non

3.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (zone SUP selon norme SIA 416) ?

(mettre non si aucun sous-sol habitable n'existe)

Oui

Est-ce que le sous-sol habitable est conçu/protégé contre le danger de glissement superficiel spontané ?

(mettre oui si aucun sous-sol n'existe)

Non

Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

3.3 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat

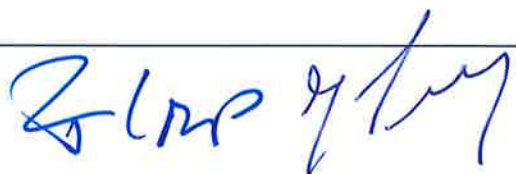
N/A

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire. Contacter le service Prévention Eléments Naturels de l'ECA ici ou attendre la détermination de l'ECA lors de la demande de permis de construire.

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**



**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**

**GADZ SA
Route du Grand-Mont 22
CH-1052 LE MONT/LAUSANNE**

